

Choix des matières M1 droit privé Strasbourg

Par **NYN**, le **24/08/2015** à **09:53**

Bonjour à tous ! J'ai besoin de votre aide, j'espère que vous pourrez m'aider. Je rentre en Septembre en Master 1 droit privé à la faculté de Strasbourg, et je dois choisir mes matières. Dans un an (si tout va bien), j'aimerais intégrer le master 2 de droit pénal car cette matière me passionne mais aussi car je souhaiterais devenir commissaire de police (ou travailler dans la police).

Pouvez-vous m'aider à choisir les matières qui me serait les plus judicieuses parmi la liste svp ?

UE 1 (CHOISIR 2 MATIÈRES CM +TD) :

- Droit civil (régimes matrimoniaux)
- Droit commercial approfondi
- Droit international privé
- Droit de la protection sociale fondamentale
- Droit pénal spécial

UE 2 (CHOISIR TROIS MATIÈRES) :

- Droit comparé
- Droit de la construction
- Droit de la distribution
- Droit international privé des affaires
- Propriété intellectuelle
- Droit approfondi des sociétés et droit boursier
- Droit alsacien mosellan
- Histoire des idées politiques
- Droit du travail européen et international
- Procédures fiscales
- Droit de l'urbanisme
- Droits et libertés fondamentaux approfondis

UE3 (CHOISIR DEUX MATIÈRES PARMIS TOUTES LES MATIÈRES CITÉES)

Merci pour votre aide ! [smile3]

Par **Nexum**, le **24/08/2015** à **10:01**

UE1:

- Droit civil

- Droit pénal spécial

UE2:

- Propriété intellectuelle
 - Droits et libertés fondamentaux approfondis
 - Droit comparé
- (culture internationale en matière de droits subjectifs, pourquoi pas)

UE3:

- Droit international privé
 - Droit international privé des affaires
- (pour le côté droit pénal des affaires, toujours utile)

Par **NYN**, le **24/08/2015** à **10:05**

J'ai oublié de préciser que j'aime beaucoup le droit du travail. Est-ce cohérent de suivre cette matière quand même par intérêt ?

Par **Nexum**, le **24/08/2015** à **10:52**

Le droit social a bien une branche en droit pénal (le droit pénal du travail, sans surprise) normalement traitée en droit pénal spécial. J'imagine que prendre le droit européen et international du travail à la place de la propriété intellectuelle du travail peut être une autre piste!

Le tout dans le choix des matières est de savoir justifier le choix des matières dans les candidatures aux M2